

Démarche : Programme d'aide à la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour les collectivités

Organisme : Direction du développement durable et de la mobilité - Service milieux et paysages

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Ce programme d'aide vise à accompagner les actions de préservation et de valorisation portées par les collectivités sur les ENS

1 - Représentant de la personne morale

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom

Prénom

Adresse

Numéro de téléphone

Mail

2 - Référent Technique

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom

Prénom

Numéro de téléphone

Mail

3 - Pièces à joindre au dossier

Pour compléter votre dossier, vous devez fournir toutes les pièces justificatives demandées

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Délibération autorisant la sollicitation de l'aide du Département

Devis correspondant aux dépenses des opérations (à défaut estimation précise)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Devis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Devis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Devis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Devis correspondant aux dépenses des opérations (à défaut estimation précise)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Plan de financement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Echancier

Note technique avec cahiers de charges, objectifs visés, etc...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Programme d'aide à la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour les collectivités

☐ Pièce justificative

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Relevé d'identité bancaire

RIB

Vous devez saisir l'IBAN complet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de non-récupération de TVA (avec détail par type d'action)

Vous pouvez fournir si besoin le détail des opérations concernées par une non-récupération de la TVA. A défaut, la participation du Département interviendra sur le montant HT.

Traitement des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion de la demande d'aide à la gestion des ENS font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité l'instruction et la gestion des demandes accordées par le Département de la Mayenne.

Les données collectées sont : identité du représentant légal, identité, téléphone et courriel du contact (personne demandeuse)

Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime du responsable du traitement (autorisation des demandes).

Sous la responsabilité du président du conseil départemental, sis Hôtel du Département 39 rue Mazagran CS 21429 53014 Laval CEDEX, ces données sont destinées aux services compétents pour l'instruction des dossiers (Direction Routes et Rivières de la Direction des Infrastructures) ainsi qu'aux élus du conseil départemental (décisions).

La durée de conservation des données dans la base « démarches-simplifiées » est limitée à trois ans maximum à compter de la date de clôture des soumissions.

Les données récupérées seront ensuite archivées selon les dispositions légales applicables. Vous avez la possibilité, en saisissant le délégué à la protection des données (protectiondesdonnees@lamayenne.fr) :

- D'accéder aux données vous concernant,
- De demander leur rectification, leur effacement ou leur limitation,
- De bénéficier de la portabilité de vos données,
- De retirer votre consentement à tout moment,

dans les conditions fixées aux articles 13 à 22 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016 (dit RGPD).

En cas de difficulté persistante, vous pouvez saisir directement la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/agir>).